

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE · Bulletin Officiel de la Principauté · PARAISSANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 100 frs ; Six mois, 60 frs ETRANGER (frais de poste en sus) Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : Imprimerie Nationale de Monaco, Place de la Visitation</p>	<p>INSERTIONS LEGALES : 15 francs la ligne. S'adresser au Gérant, Place de la Visitation Téléphone : 021-79</p>
--	--	---

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

- Ordonnance Souveraine portant nomination d'une Dame fonctionnaire.
- Ordonnance Souveraine modifiant une disposition concernant l'Instruction Publique.
- Ordonnance Souveraine portant mutation d'une Dame fonctionnaire.
- Ordonnance Souveraine portant promotion d'une Dame fonctionnaire.
- Ordonnance Souveraine portant promotion d'une Dame fonctionnaire.
- Ordonnance Souveraine relative aux titres des Sociétés par Actions.
- Ordonnance Souveraine soumettant à la révision les autorisations de constitution des Sociétés par Actions.
- Arrêté Ministériel relatif au ressemelage des chaussures.
- Arrêté Ministériel validant le coupon n° 2 de la carte de charbon « Chauffage ».
- Arrêté Ministériel instituant une nouvelle carte de charbon « Cuisine » et validant un coupon de cette carte.
- Arrêté Ministériel portant autorisation d'une Société.
- Arrêté Ministériel autorisant la circulation des motocyclettes.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis de la Direction des Services Judiciaires.

INFORMATIONS :

Etat des condamnations du Tribunal Correctionnel.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance publique du 16 novembre 1945.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 3.178
LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
 Vu Notre Ordonnance n° 2.508 du 1^{er} juillet 1941 constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Raffaëlli Anita-Louise-Lucie, Monitrice d'Education Physique mise à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommée Monitrice d'Education Physique aux Etablissements Scolaires de la Principauté (8^e classe), en remplacement de M^{lle} Bourgenot.
 Cette nomination pendra effet à compter du 20 janvier 1945.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf février mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Ministre Plénipotentiaire
 Secrétaire d'Etat,
 H. MAURAN.

N° 3.179
LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
 Vu l'Ordonnance Souveraine sur l'Instruction Publique, en date du 1^{er} juin 1858 ;

Vu l'article 18 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'article 34, alinéa 2, de l'Ordonnance sur l'Instruction Publique, en date du 1^{er} juin 1858, est modifié ainsi qu'il suit :

« Il sera composé de douze membres qui seront nommés « par Nous pour trois ans ».

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf février mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Ministre Plénipotentiaire
 Secrétaire d'Etat,
 H. MAURAN.

N° 3.180
LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.508 du 1^{er} juillet 1941 constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Vu la Loi n° 317 du 4 avril 1941 sur les mutations d'emplois ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Anrigo Paulette, Secrétaire-Sténo-Dactylographe au Ministère d'Etat, est mutée en la même qualité au Commissariat du Gouvernement près les Sociétés à monopole.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt et un février mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Ministre Plénipotentiaire
 Secrétaire d'Etat,
 H. MAURAN.

N° 3.181
LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 9 et 11 de Notre Ordonnance n° 3.141 du 1^{er} janvier 1946 fixant le Statut du Personnel Judiciaire ; Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} de Breuck Mariette-Léopoldine-Célestine, Secrétaire-Sténo-Dactylographe au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux, est nommée Attachée Principale (2^e classe).

Les effets de la présente promotion courront du 1^{er} février 1946.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-trois février mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Ministre Plénipotentiaire
 Secrétaire d'Etat,
 H. MAURAN.

N° 3.182
LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 9 et 11 de Notre Ordonnance n° 3.141 du 1^{er} janvier 1946 fixant le Statut du Personnel Judiciaire ; Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Gastaud Honorine-Laurence-Jacqueline, née Cornaglia, Dactylographe au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux, est nommée Secrétaire-Sténo-Dactylographe (7^e classe).

Les effets de la présente promotion courront du 1^{er} février 1946.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-trois février mil neuf cent quarante-six.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Ministre Plénipotentiaire
 Secrétaire d'Etat,
 H. MAURAN.

N° 3.183
LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu la Convention de Voisinage du 10 avril 1912, le Traité du 17 juillet 1918, la Convention du 26 juin 1925 relative à la répression des fraudes fiscales, la Convention du 28 juillet 1930 et la Convention du 14 avril 1945 concernant la répression des fraudes fiscales et le renforcement de l'assistance administrative mutuelle intervenus entre Notre Gouvernement et le Gouvernement de la République Française ;

Vu l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés Anonymes et en Commandites par actions, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895 notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et les responsabilités des commissaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER:

Les titres des Sociétés par actions, dont la constitution sera autorisée à dater de la promulgation de la présente Ordonnance, devront être nominatifs.

ART. 2.

Les titres des Sociétés par actions, dont la constitution a été autorisée depuis le 1^{er} septembre 1939, devront être

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA
Docteur en Droit, Notaire
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auréglia, notaire à Monaco, le 11 janvier 1946, M. Henri RIBARD, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 32, boulevard des Moulins, a vendu à M^{me} Mauricette BERTHOLIER, sans profession, demeurant à Pont-de-Beauvoisin (Isère), le fonds de commerce d'exposition et vente de gants, bas et accessoires, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 32, boulevard des Moulins.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile élu en l'Etude de M^e Auréglia, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 28 février 1946.

L. AURÉGLIA.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit, Notaire
2, rue Colonel Bellando-de-Castro, Monaco

Cession de droits sociaux
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu, le 22 octobre 1945 par M^e Rey, notaire soussigné, M. Eugène KARCZAG, sans profession, domicilié et demeurant n° 51, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco-Condamine, a acquis de M^{me} Jeanne-Antoinette-Caroline DURBEQ, commerçante, domiciliée et demeurant « Villa les Roseaux », Chemin de la Noix, à Monte-Carlo, veuve de M. Henri JEANVROT, la moitié indivise lui appartenant dans la Société en nom collectif, connue sous la raison sociale **Manildo et Jeanvrot**, constituée par acte de M^e Settimo, notaire à Monaco, du 10 février 1945 et ayant pour objet l'exploitation d'un fonds dit **Atlantic Agency**, situé n° 27, boulevard des Moulins à Monte-Carlo.

Les créanciers de M^{me} Jeanvrot, cédante, s'il en existe, ne pourront critiquer les paiements faits en dehors d'eux, s'ils ne font pas opposition, sur le prix de ladite cession de droits sociaux, au domicile à cet effet élu en l'étude de M^e Rey, notaire soussigné, dans les dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

CESSION DE DROIT AU BAIL
(Deuxième Insertion)

Par acte sous seing privé en date du 15 février 1946, enregistré, M. Pierre FAUSSEMAGNE, a cédé pour le temps qui reste à courir, à M^{me} Agnès REI, et M. Louis DURANTE, le droit au bail d'un local à usage commercial, sis à Monte-Carlo, avenue Saint-Laurent, n° 6.

Les créanciers de M. Faussemagne, s'il en existe, sont invités à faire opposition dans le délai de la Loi entre les mains de l'acquéreur à peine de forclusion, au domicile de l'un d'eux, M^{me} Rei, Palais Miam, boulevard d'Italie.

Monaco, le 28 février 1946.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 15 octobre 1945, enregistré le 19 du même mois, M. Charles-Philippe SUSINI, demeurant à Monaco, 16, rue Caroline, a cédé son fonds de commerce de fabrication, vente de bijouterie et joaillerie, vente et achat d'objets d'occasion, qu'il exploitait au 16, rue Caroline, à M^{me} Madeleine-Yvonne FOURE, demeurant à Monaco.

Oppositions s'il y a lieu, à l'adresse du fonds de commerce vendu, 16, rue Caroline à Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 28 février 1946.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du 7 février 1946, enregistré, M. Enzo FISSORE a cédé à M. Joseph MARSAN, le fonds de commerce de confection et tissus qu'il exploitait 3, rue des Violettes, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au fonds vendu.

Monaco, le 28 février 1946.

CHANGEMENT DE NOM
(Troisième Insertion).

Il est donné avis à tous que M^{me} Berthe-Marie GUILLEMIN, demeurant à Monaco, 46, boulevard du Jardin Exotique, a l'intention de modifier son nom par l'adjonction de celui de : DE PIERAY.

Dans le délai de six mois qui suivra la dernière insertion du présent avis, toute personne qui se considérera comme lésée par le changement de nom demandé, pourra élever opposition auprès du Directeur des Services Judiciaires.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Société Holding Anonyme Monégasque

“ **BROOKLAND CORPORATION** ”

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 25 août 1945, au siège social, les actionnaires de la Société **Brookland Corporation** spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société, sous condition suspensive, aujourd'hui réalisée, décidé sa liquidation et nommé :

Comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus, M. Alfred-Otto WYSER, ingénieur-chimiste, demeurant n° 27, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo,

et comme commissaire aux comptes, chargé de surveiller les opérations de liquidation, M. Roger ORECCHIA, expert-comptable, demeurant n° 19, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

II. — Une copie, certifiée conforme, par ledit M. WYSER, du procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 9 février 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt de ladite copie de procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire a été déposée, le 25 février 1946, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Société Holding Anonyme Monégasque

“ **BROOKLAND CORPORATION** ”

Cession d'Actions et Constatation de la Liquidation de ladite Société

I. — Suivant acte reçu, le 11 Février 1946, par M^e Rey, notaire soussigné, M. Christian-François-Joseph RIBES, Conseil Juridique, demeurant n° 62, rue Taitbout, à Paris, et M. André OLLIVARY, Courtier de Banque, demeurant n° 6, rue Saint-Benoît, à Paris, ont cédé à M. Alfred-Otto WYSER, ingénieur chimiste, demeurant n° 27, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, toutes les actions au porteur leur appartenant, de la Société Holding Anonyme Monégasque **Brookland Corporation**, au capital de 25.000 francs dont le siège social est n° 25, avenue de l'Annonciade à Monte-Carlo.

Par suite de cette cession, ledit M. WYSER s'est trouvé seul possesseur et propriétaire de toutes les actions au porteur représentant la totalité du capital social, à charge par lui d'acquitter le passif pouvant exister. De ce fait la liquidation de ladite Société s'est trouvée terminée.

II. — Une expédition dudit acte de cession avec constatation de la liquidation de ladite Société a été déposée, le 25 février 1946, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Société Holding Anonyme Monégasque

“ **MARY HOLDING COMPANY** ”

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 8 janvier 1946, au siège social, les actionnaires de la Société **Mary Holding Company**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :

M. Paul-André-Jean LEMAIRE, expert-comptable, demeurant n° 25, avenue de l'Annonciade, à Monte-Carlo.

II. — Une copie, certifiée conforme, par le Président du Conseil d'Administration de ladite Société, du procès-verbal et de la feuille de présence a été déposée, au rang des minutes de M^e Rey, notaire soussigné, par acte du 2 février 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt de ladite copie de procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire et de la feuille de présence a été déposée, le 25 février 1946, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

Société Holding Anonyme Monégasque

“ **PREMIER HOLDING COMPANY** ”

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 11 février 1946, au siège social, les actionnaires de la Société **Premier Holding Company**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1^{er} janvier 1946 ; décidé sa liquidation et nommé :

Comme liquidateur M^{me} Constance-Mabel-Worsey MARSH, demeurant n° 73, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo,

et comme commissaire aux comptes, chargé de surveiller les opérations de liquidation, M. Roger ORECCHIA, expert-comptable, demeurant n° 19, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

II. — Une copie, certifiée conforme, du procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire et de la feuille de présence a été déposée au rang des minutes de M^e Rey, notaire soussigné, par acte du 20 février 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt de ladite copie de procès-verbal d'Assemblée Générale extraordinaire et de la feuille de présence a été déposée, le 25 février 1946, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé :) J.-C. REY.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

SOCIÉTÉ ANONYME

SOCIÉTÉ AUSTRO TRUST

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco le 20 février 1946, au siège social, les actionnaires de la **Société Austro Trust**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1^{er} janvier 1946 ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :

M. H. LONGDON GRIFFITHS, Chartered accountant à Paris.

Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social, 11, avenue de Grande Bretagne, Monte-Carlo.

II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du 20 février 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924, sur les sociétés par actions.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

SOCIÉTÉ ANONYME

TRIANGLE HOLDING COMPANY S. A.

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à Monaco, le 13 février 1946, au siège social, les actionnaires de la société **Triangle Holding S. A.**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :

Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1^{er} janvier 1946 ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :

M. Henri GUENOT, expert-comptable, demeurant à Antibes, boulevard Wilson, chalet Marguerite.

Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social.

II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du 13 février 1946.

III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire, a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 sur les sociétés par actions.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

SOCIETE ANONYME
CITRAX

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Monaco, le 14 février 1946, au siège social, les actionnaires de la société **Citrix**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :
Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1^{er} janvier 1946 ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :
M. Henri GUENOT, expert-comptable, demeurant à Antibes, boulevard Wilson, chalet Marguerite.
Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social, 7, avenue de la Gare, à Monaco.
II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du 14 février 1946.
III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.
Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n^o 71 du 3 janvier 1924, sur les sociétés par actions.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

SOCIÉTÉ ANONYME
SOCIÉTÉ HOLDING DE CONTROLE FINANCIER

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 4 février 1946, au siège social, les actionnaires de la **Société Holding de Contrôle Financier**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :
Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31 décembre 1945 ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :
M^{lle} Christiane GALLE, secrétaire, demeurant à Monaco, Palais Ninetta, rue Malbousquet prolongée.
Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social.
II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du 14 février 1946.
III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire, a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.
Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n^o 71 du 3 janvier 1924, sur les sociétés par actions.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

SOCIETE ANONYME
MURCA

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 13 février 1946, au siège social, les actionnaires de la société **Murca**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :
Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1^{er} janvier 1946 ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :
M. Henri GUENOT, expert-comptable, demeurant à Antibes, boulevard Wilson, chalet Marguerite.
Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social, 11, avenue de Grande Bretagne, à Monte-Carlo.
II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du 13 février 1946.
III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire, a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.
Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n^o 71 du 3 janvier 1924, sur les sociétés par actions.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

SOCIÉTÉ ANONYME
OVERSEAS MONACO TRUST

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 15 février 1946, au siège social, les actionnaires de la société **Overseas Monaco Trust**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :
Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1^{er} janvier 1946 ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :
M. Henri GUENOT, expert-comptable, demeurant à Antibes, boulevard Wilson, chalet Marguerite.
Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social, 14, avenue de Grande Bretagne.
II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du 15 février 1946.
III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire, a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.
Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n^o 71 du 3 janvier 1924, sur les sociétés par actions.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

SOCIÉTÉ ANONYME
ANDAMAN

DISSOLUTION

I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 14 février 1946, au siège social, les actionnaires de la société **Andaman**, spécialement convoqués et réunis à cet effet, ont :
Prononcé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 1^{er} janvier 1946 ; décidé sa liquidation et nommé comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet :
M. Henri GUENOT, expert-comptable, demeurant à Antibes, boulevard Wilson, chalet Marguerite.
Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social, 7, avenue de la Gare, Monaco.
II. — Un original dudit procès-verbal et de la feuille de présence, ont été déposés au rang des minutes de M^e Settimo, notaire soussigné, par acte du 14 février 1946.
III. — Une expédition de l'acte de dépôt du procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire, a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.
Ledit dépôt, ainsi que la présente publicité, faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n^o 71 du 3 janvier 1924, sur les sociétés par actions.

Monaco, le 28 février 1946.

(Signé) : A. SETTIMO.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE
OMNIUM MONÉGASQUE

AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la Société **Omnum Monégasque** convoquée pour le 4 février 1946 n'ayant pu délibérer valablement par suite de l'insuffisance du nombre d'actions représentées, les actionnaires sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le 15 mars 1946 à 15 heures, au siège social, 17, avenue de Monte-Carlo, à Monte-Carlo.

Le Conseil d'Administration.

S. A. M.

Société Anonyme au capital de 1.000.000 de francs

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués au Siège Social, 4, rue Langlé à Monaco, le mardi 12 mars 1946, en Assemblée Générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1^o Compte rendu du Conseil d'Administration sur la situation de la Société depuis la dernière Assemblée Générale ;

- 2^o Nomination du Commissaire aux Comptes pour les Exercices 1945, 1946 et 1947, conformément à la Loi n^o 408 du 20 janvier 1945.
- 3^o Quitus à donner aux Administrateurs pour l'exercice 1944.
- 4^o Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

BULLETIN DES OPPOSITIONS
sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 janvier 1945. Cinquante actions de la Société *Bourse Internationale du Timbre* numérotées de 275 à 324.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 20 mars 1945. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 17.425, 45.540, 45.541, 54.047, jouissance Exep, 101, et de Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 367.238, 467.271, à 467.274, jouissance Exep. 101.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 27 mars 1945. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 10.543, 21.081, 21.444, 21.154.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 5 avril 1945. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, 4%, portant les numéros 56.496, 56.497, 57.522 à 57.527, 83.924, 161.879 à 161.881.

Exploit de M^e J.-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 18 avril 1945. Cinquante-quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 2.667, 22.851 à 22.860, 29.079, 35.144, 35.370, 36.950, 37.093, 38.044, 40.745, 43.099, 48.792, 52.097, 55.396, 55.316, 55.481, 55.626, 55.628, 56.116, 56.492, 86.387, 87.195, 87.196, 87.445, 87.522, 87.794, 87.943, 88.856, 313.952, 326.271, 331.174, 331.409, 331.496, 331.657, 332.675, 339.921, 339.922, 348.349, 354.861, 360.220, 360.492, 365.483, 365.484, 365.563, 415.748, 415.749.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1945. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 63.501, 63.502, 63.505, 412.898, 412.899.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1945. Vingt-quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 40.156, 43.063, 43.722, 44.342 à 44.345, 48.898, 55.176, 57.353, 57.354, 63.637, 345.633, 357.024, 357.025, 384.009, 440.426 à 440.429, 513.604 à 513.607 ex-coupon 106.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 15 juin 1945. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.535 à 5.537, ex-coupon 106.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 25 juillet 1945. Le coupon d'Intérêts portant le numero 105 des Quarante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 465.808 à 465.812, 465.917 à 465.941, 508.965 à 508.968, 508.972, 508.973, 508.980 à 508.982, 508.986.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2 août 1945. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 56.490, 87.468, 87.469, sans coupons, et de Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 40.801, 462.703 à 462.705, sans coupons.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2 août 1945. Deux Obligations de 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 47.314, 47.315, jouissance janvier 1944.

Exploit de M^e F. Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 août 1945. Vingt-deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 52.235, 305.918, 305.919, 332.051, 334.092, 338.485, 342.559, 343.606, 344.390, 357.654, 373.685, 406.300, 412.487, 412.488, 415.377, 439.796, 440.312, 494.233 à 494.236, 494.242.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 14 août 1945. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 3.620, 33.632, 43.600, 328.981.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1945. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 510.538 à 510.540.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 octobre 1945. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 37.932, ex-coupon 106, 37.980, ex-coupon 106.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 22 décembre 1945. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 1306 de l'Emprunt 5 %, 1935, tranche française.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 janvier 1946. Trente-trois Actions de la Société des Halles et Marchés de Monaco portant les numéros 187, 204, 205, 212, 213, 228, 229, 276, 321, 326, 327, 329, 330, 374, 375, 444, 449, 460, 481, 503, 504, 505, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 577, 578, 660, 671, 674.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1946. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.276, 16.360, 22.759, 57.088.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 37.480 et 62.603, jouissance ex-coupon 106 attaché.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 Janvier 1946. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, 4 %, portant les numéros 150.830 et 157.663.

Mainlevées d'opposition.
(Néant)

Titres frappés de déchéance
(Néant)

SOCIÉTÉ ALPINA

Société Holding Monégasque au capital de 1.000.000 de francs
Siège social à Monaco (Principauté) 7, Avenue de la Gare

AVIS DE CONVOCATION

« Messieurs les Actionnaires sont convoqués au Siège Social, en Assemblée Générale extraordinaire, pour le samedi 16 mars 1946 à 17 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
« Application de l'Ordonnance Souveraine du 17 janvier 1946 ».

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE DES GRANDS HÔTELS DE LONDRES MONTE-CARLO PALACE ET ALEXANDRA A MONTE-CARLO

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MM. les Actionnaires de la **Société Anonyme Monégasque des Grands Hôtels de Londres, Monte-Carlo Palace et Alexandra**, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, à Monte-Carlo, au siège social, le mardi 26 mars 1946, à 14 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires aux comptes ;
- 3° Approbation des comptes, s'il y a lieu ; quitus à donner aux Administrateurs ; fixation de la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- 4° Nomination de deux Administrateurs en remplacement de deux Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 5° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou à-qualité avec la Société dans les conditions de l'article 36 des Statuts.

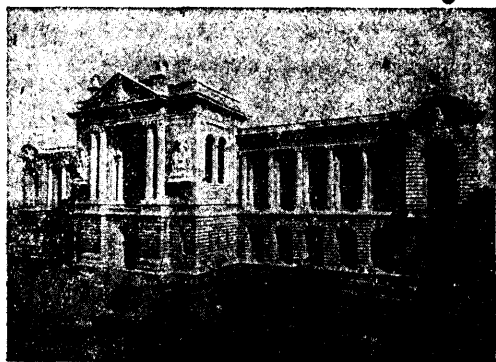
Les dépôts des titres devront être effectués dans les conditions prévues aux Statuts, soit au siège social, soit dans un établissement de crédit de la Principauté de Monaco.

Le Conseil d'Administration.

Le Gérant : Charles MARTINI

LE MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE

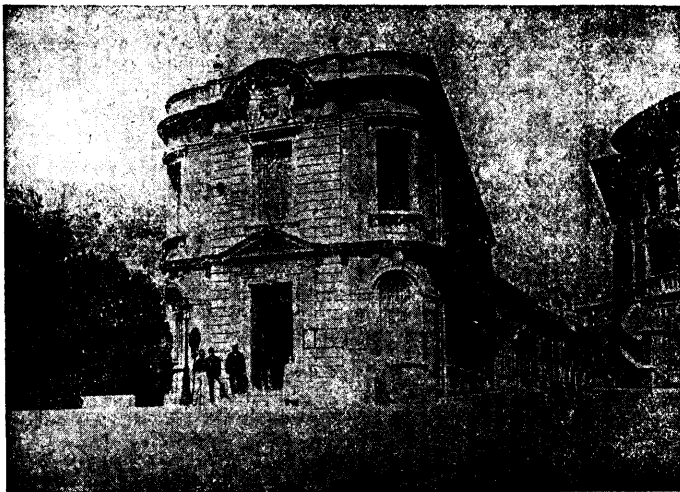
Au rez-de-chaussée : Au centre le salon d'honneur avec la statue du Prince Albert 1^{er}. A droite la grande Salle de Conférences avec la collection de tableaux des Campagnes du Prince. A gauche la grande Salle d'Océanographie zoologique, animaux recueillis par le Prince dans les grandes profondeurs (*jusqu'à plus de 6 kilomètres de profondeur*) : Squelettes de grandes baleines, cachalots, requins. Phoques, ours blancs, éléphant et lion de mer, etc... Poissons lumineux, aveugles.



Au 1^{er} étage : Salle centrale : Reconstitution du laboratoire du yacht « Hironde » ; Baleinière du Prince ; collections de photos ; scènes de pêches et chasses marines, etc... A droite : la Salle d'Océanographie appliquée ; pingouins du Pôle Sud. A gauche, la Salle d'Océanographie physique et chimique ; filets pour l'exploration scientifique des abîmes.

Au sous-sol : NOUVEL AQUARIUM, Aquarium tropical : poissons de mers chaudes (Java, Indochine). Paysages sous-marins vivants.

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert 1^{er} pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

TÉLÉPHONE 016-13
Adresse Télégraphique :
CENTRAGENCE MONTE-CARLO
C. C. Postal Marseille 963-02

L. BONSIGNORE
DIRECTEUR - MONÉTARI



AGENCE DU CENTRE

2, BOULEVARD DE FRANCE, 2
MONTE-CARLO

PLUMBERIE - ZINGUERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ



Maison Julien BEGUE Fondée en 1883

LÉON BEGUE, SUCC^r

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

Bureaux : 4, Rue de l'Église - MONACO-VILLE

TÉLÉPHONE : 020-22

AGENCE MONASTÉROLO MONACO

3, Rue Caroline - Téléph. 022-48

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

BANCO DI ROMA (FRANCE)

Agence de MONTE-CARLO

27, Avenue de la Costa (Park-Palace)

Correspondant du BANCO DI ROMA, ITALIE

CHAUFFAGE CENTRAL

VENTILATION - CLIMATISATION

- INSTALLATIONS SANITAIRES -

FUMISTERIE - COUVERTURE

A. LACHAIZE

INGÉNIEUR E. C. I.

SUCCESSION DE H. CHOINIÈRE ET FILS

7, Rue Biovès - MONACO

TÉLÉPHONE : 020.08

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI & FILS

Licencié en Droit

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi - BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Téléphone 212 75

LES JARDINS EXOTIQUES

Des plantes aux formes bizarres et aux fleurs éclatantes venues des régions tropicales,



se développent et se reproduisent dans les merveilleux Jardins Exotiques, grâce au climat privilégié de la Principauté.